



Parentalité pas si conjointe

Par Abby

Bonjour,

Voilà mon problème, j'ai eu un enfant avec une femme, jusque la très bonne nouvelle, mais, même si nous avons appris la nouvelle en même temps elle s'est mise à beaucoup m'en vouloir voulant me cacher la date de l'accouchement même si forcément j'ai pu faire le calcul donc j'ai su à quelque jours prêt.

J'ai fais des démarches dans un premier temps pour savoir si j'étais vraiment le père parce que même si elle ne voulait rien m'avouer ou me montrer sur ma fille elle criait fermement que j'étais le vrai père et j'ai malheureusement trouvé ça étrange.

Je dis malheureusement parce que c'est cette décision de faire un test qui m'enmène maintenant à n'avoir aucun poids dans la vie de ma fille, à l'heure actuelle je n'ai encore jamais vu ma fille. Et vient l'âge ou elle va aller à l'école, j'en suis à avoir obtenu un droit de visite d'une heure dans un établissement grâce au tribunal. Sa mère me demande donc de signer un papier pour l'école qui est donc à deux pas de chez elle mais qui est à plus de 15 km de chez moi, je veux donc simplement savoir si j'ai le droit de choisir également une école pour ma fille, et comment faire valoir ce droit.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Comment avez vous obtenu un test de paternité ?

Avez-vous reconnu l'enfant ?

Avez-vous un jugement du JAF qui indique vos droits de visite ?

Par Abby

Il y a eu un jugement que j'ai demandé pour faire un test pour que je puisse assumer ma paternité sans doute.

Je l'ai reconnu juste après le test et juste avant ses 1 an.

Après cela rejugement dans le même tribunal ou j'ai demandé de voir ma fille parce que sa mère ne voulait pas et la juge a décidé de donner un délai de 6 mois ou je peux ne peux la voir qu'une heure toute le deux semaine avant qu'elle puisse venir chez moi si tout se passe bien.

Par yapasdequoi

Vu le contexte, il vous appartient donc que "tout se passe bien" et vous pourrez obtenir un peu plus de contacts après les 6 mois de délai.